Image not found or type unknown

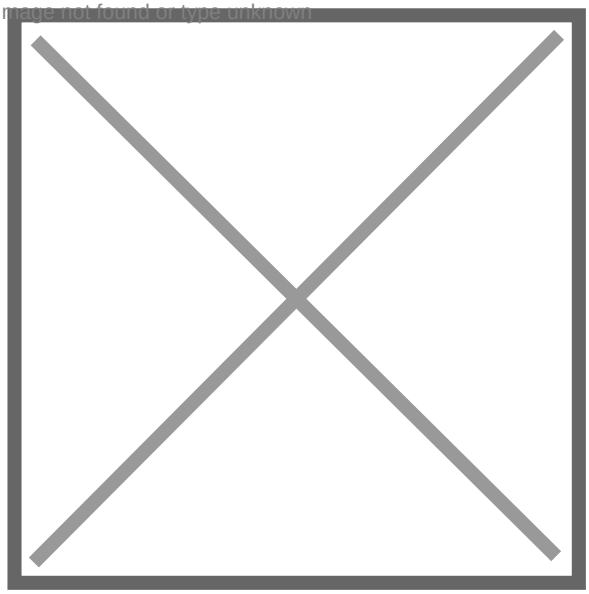

Alternateur vice caché ou pas ?

Par **larebelle11**, le **06/07/2009** à **09:49**

Bonjour,
j'ai achetée un moto Goldwing au prix de 9000 € le 19 juin, la moto m'a été livré par le propriétaire le 27 juin et le même jour après une heure de route, la moto est tombée en panne. Celle ci à été décelée et c'est l'alternateur, seulement y en a pour 1000 euros de réparation.
L'alternateur est il considéré comme un vice caché ? puis je me retourner contre le vendeur ? que dois je faire ? je n'ai pas encore contacté le vendeur car je pense qu'il va m'envoyai boulé car il va me dire que la moto m'appartient !! je ne sais plus quoi faire ? merci de me conseiller

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés